

La vie
de votre
commune



Qui lit Quilly?

Juin 2021 - Bulletin municipal - #49

TAXI CAMPBON
ÉLODIE MOROSTINI
06 08 21 73 48

HYPER U
Savenay
U DRIVE location
OUVERT
Du lundi au samedi
De 8h30 à 20h00
Anais Bijoux & Montres
Parc commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY
02 40 58 83 00
www.hyperu-savenay.com

COIFFURE MIXTE
Geneviève BUGEL
14, Grande Rue
44750 QUILLY
02 40 91 80 97

PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF
CHRISTOPHE BRODU Maître Artisan
Le Pont Riou
44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 27 98
Pour tous vos travaux de plâtrerie - Neuf ou rénovation

CJM sarl
Christian Jouin
Maçonnerie & Terrassement
neuf et rénovation
Assainissement
02 40 91 84 50 - 06 80 65 24 49
31, la Crochardais 44750 Quilly sarl.cjm@orange.fr

J.M.A
jma.quilly@orange.fr
Plomberie
Chauffage
Électricité
Énergie renouvelable
Tél. 02 40 88 19 72
Fax: 02 40 24 79 05
4, rue du hérisson 44750 QUILLY

Ghislain BRODU
Menuiserie - Charpente
Escaliers • Parquets • Lambris • Volets roulants
Fenêtres bois - alu - PVC • Rénovation
Préaux • Vérandas • Habillage façades et pignons
Agencements : placards - magasins et bureaux
18, rue du Haut Chemin - 44260 PRINQUIAU - Tél/FAX 02 40 56 63 17

SUR LE TERRAIN, ET À VOS CÔTÉS, C'EST LÀ QUE NOUS ASSURONS LA VRAIE VIE !
CAISSE LOCALE GROUPAMA QUILLY
13 B rue de Nantes
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 73
groupama.fr
Groupama la vraie vie s'assure ici

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.
Caisse de Crédit Mutuel de Campbon
15 place de l'Église 44750 CAMPBON
ÉPARGNE, CRÉDITS, ASSURANCES, TÉLÉPHONIE MOBILE, ...
Crédit Mutuel

SARL DIÈRE Peinture
PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT FAÇADES
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
DÉCORATION INTÉRIÈRE
ISOLATION PAR INSUFFLATION DE QUATE DE CELLULOSE
ZA Les Fours à Chaux - 5, rue des Jougtiers
44750 CAMPBON - 02 40 56 56 11
www.a-diere-peinture.com / diere-peinture@orange.fr

GARAGE PLISSONEAU
20, rue de Bouvron 44750 Campbon
02 40 56 55 89 - garage.plissoneau@orange.fr
Mécanique - Tôlerie - Peinture - Dépannage VENTE VÉHICULES NEUFS et OCCASIONS TOUTES MARQUES

la FERME des pailles
• Vente à la ferme au Parc à Quilly le vendredi (16h30/18h30)
• Vente au Fournil de La Barre à Sainte-Anne-sur-Brivet le mercredi (16h/19h)
• AMAP
fermedespailles@gmail.com
07 66 15 49 69

Sommaire

- Échos du conseil / 4
- Vie locale / 7
- Quilly au quotidien / 11
- Intercommunalité / 18
- Infos pratiques / 22
- Calendrier / 24

Permanences des élus

2^e SEMESTRE 2021 de 10h à 12h

Valérie GAUTIER
Maire, responsable du CCAS :
04 septembre / 09 octobre /
13 novembre / 18 décembre

Jean-Michel SYLVESTRE
1^{er} adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :
11 septembre / 16 octobre /
20 novembre

Marie Ange OHEIX
2^e adjointe, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information, des associations et des salles communales :
18 septembre / 23 octobre /
27 novembre

Gervais BUGEL
3^e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :
25 septembre / 30 octobre /
04 décembre

Flavie BIGET
4^e adjointe, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :
02 octobre / 06 novembre /
11 décembre

BULLETIN MUNICIPAL #49 - Juin 2021

Directrice de la publication : Valérie Gautier
Rédactrices en chef : Marie Ange Oheix et Sophie Bodin
Rédaction : commission communication et les services municipaux
Photos : mairie, Marie Ange Oheix, Bigstock

Maquette : V. Lemerrier, graphiste à Quilly
06 83 21 72 72 www.lunea-infographie.com
Impression : Le Sillon 02 40 58 91 24
www.sillon.fr

Le mot du Maire

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Bien que notre société soit de plus en plus individualiste, des règles qui s'imposent à tous sont absolument nécessaires pour que nous puissions vivre en harmonie.

Ces règles ont toutes une bonne raison d'exister et chacun doit s'appliquer à les respecter par une discipline personnelle et pas seulement par « la peur du gendarme ». Il revient donc à chacun d'être respectueux des règles de la vie communale et de les faire connaître au moins à son entourage proche.

Plus nous serons nombreux à nous montrer responsables, parfois au détriment de nos envies personnelles, moins il y aura d'abus et plus agréable sera la vie de tous. Certes, rappeler à la règle une personne qui la transgresse n'est pas facile et vous vaudra, comme à moi, des remarques acerbes et souvent insultantes mais dites-vous que le message est passé. Je compte sur vous pour respecter les règles élémentaires de civisme et contribuer à les faire respecter. Voici quelques exemples pour illustrer mon propos.

En cette période où l'herbe pousse très vite, il ne vous est pas interdit de l'enlever même si celle-ci est sur le domaine public, d'autant plus si elle se trouve à votre porte. Les agents techniques font de leur mieux mais, malheureusement, ils ne sont pas dédiés qu'aux seuls espaces verts de la commune.

- Remonter la rue de la bibliothèque en ignorant le sens interdit fait partie des exemples récurrents !
- Traverser le bourg et les villages en ne respectant pas la vitesse, c'est dangereux !
- Brûler des branches, d'autres végétaux, des déchets, non seulement c'est interdit mais c'est aussi très polluant et potentiellement dangereux.
- Passer la tondeuse un soir à 21h ou allumer un marteau piqueur le midi, c'est intolérable !
- Ne pas ramasser les déjections de son chien, c'est dégoûtant ! Le laisser aboyer c'est énervant !

Je vais m'arrêter là car la liste est longue !

Vous allez certainement vous demander quelle mouche m'a piquée mais je vous assure qu'en ce moment les incivilités sont nombreuses et les remarques désobligeantes également. Je remercie néanmoins ceux qui sont respectueux de ces règles du bien vivre ensemble.

Je reste bien sûr à votre disposition, je vous rappelle que chaque samedi matin un élu(e) est de permanence en mairie de 10h à 12h.

Je vous souhaite, ainsi que le conseil municipal, un très bel été en espérant que nous puissions reprendre une vie associative à la rentrée.

Du 5 juillet au 28 août inclus

Valérie Gautier

Horaires d'ouverture de la mairie

- **Lundi au jeudi** : de 8h30 à 12h
- **Vendredi** : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- **Samedi** : fermée



Le conseil municipal du 18 janvier après avoir délibéré approuve :

- La modification des statuts du SYDELA avec l'ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et le transfert de la commune de Villeneuve-en-Retz vers le collège électoral de Pornic Agglo-Pays de Retz.
- La consultation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur un projet révisé de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire.
- La première dépense d'investissement avant le vote du budget 2021.
- L'aide à la restauration des archives communales (cadastre Napoléonien) pour un montant de 2 355 € HT.
- Les aides à l'installation d'une chaudière à bois à l'école primaire pour un montant de 31 650 € HT. Le financement restant à la commune sera de 6 860 € HT après déduction des différentes aides et subventions.
- Les aides à l'aménagement de toilettes publiques situées place de l'église.

Le conseil municipal du 15 février après avoir délibéré approuve :

- Les subventions 2021 accordées aux associations (voir page 5).
- La réévaluation de la participation versée à l'école Sainte-Thérèse, dans le cadre du contrat d'association, à la somme de 42 407.57 €.
- L'entretien d'élagage et broyage sur l'année 2021 par l'entreprise ORAIN pour un montant de 19 869.10 € HT.
- Un modificatif à l'aide à l'aménagement de toilettes publiques, place de l'église, avec la participation du Département à hauteur de 70 % et non de 50 %.

Le conseil municipal du 22 mars après avoir délibéré approuve :

• Le compte administratif 2020 du budget principal :

Libellé	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		285 488,93 €		150 000 €
Opération	282 002,68 €	355 222,44 €	852 662,04 €	1 071 922,51 €
Résultat de l'année		73 219,76 €		219 260,47 €
TOTAUX	282 002,68 €	640 711,37 €	852 662,04 €	1 221 922,51 €
Résultat clôture		358 708,69 €		369 260,47 €

- Le compte de gestion 2020.
- L'affectation des résultats de fonctionnement 2020.
- Le vote des taux d'imposition 2020 : Taxe Foncier Bâti : 38.22 % Taxe Foncier Non Bâti : 60.02 %
Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera égale à 38.22% en 2021 : le taux communal 23.22% + 15% le taux départemental. Ce changement correspond à la réforme de la fiscalité locale amorcée au 1^{er} janvier 2021 et qui fera disparaître progressivement la Taxe d'Habitation jusqu'en 2023.
- L'attribution d'une participation de 2400 € au budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- Le vote du budget primitif 2021 :
 - > Section de fonctionnement : Dépenses = 1 075 642 € Recettes = 1 075 642 €
 - > Section d'investissement : Dépenses = 681 901.16 € Recettes = 681 901.16 €

- La validation des travaux d'installation d'une chaudière à bois à l'école primaire par l'entreprise ROLLAIS de Plessé pour un montant de 31 483.95 €.
- La validation des travaux d'aménagement des sanitaires publics :
 - > acquisition du module auprès de l'entreprise SAGELEC d'Ancenis pour un montant de 22 940 € HT,
 - > maçonnerie par l'entreprise CJM de Quilly pour un montant de 8 333.33 € HT,
 - > alimentation en eau et électricité par l'entreprise J.M.A de Quilly pour un montant de 1 779.80 € HT.

Dans le cadre du soutien aux territoires, le projet est financé à hauteur de 70 % par le Département de Loire-Atlantique (fonds communes rurales), soit pour un montant de 23 180 €, et de 10 % par la Région des Pays de la Loire, soit pour un montant de 3 311 € (fonds régional de développement des communes).

Le conseil municipal du 26 avril après avoir délibéré approuve :

- L'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 2 408 € HT afin de sensibiliser la population face aux excès de vitesse. Une demande de subvention va être déposée auprès du Département dans le cadre des amendes de police 2020.
- La signature d'un acte notarié indiquant un droit de passage pour permettre l'accès à la chaudière de l'école primaire par la cour de l'ancienne mairie vendue en 2013.

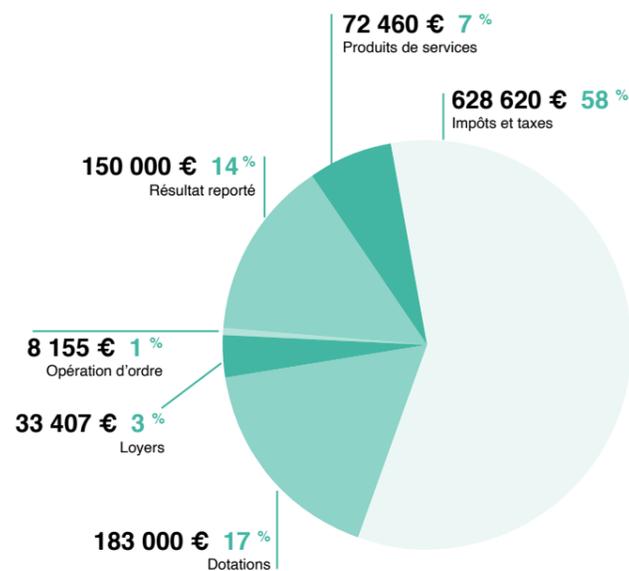
Le conseil municipal du 3 mai après avoir délibéré approuve :

- La délégation au Maire pour ester en justice.

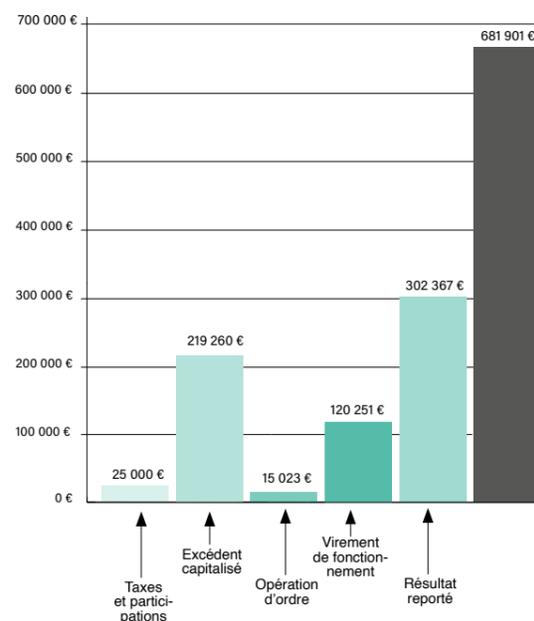
Associations	Montant
ADAR d'Orvault	830,38 €
ADMR de Guenrouët	1 460 €
ADT de Saint-Nazaire	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guenrouët	527 €
APLS Bien Chez Soi de Pont-Château	100 €
Donneurs de sang Ste Anne-sur-Brivet/Quilly	200 €
Association régionale des mutilés de la voix de Nantes	100 €
Croix rouge française de Blain	500 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	125 €
Les Virades de l'Espoir de Campbon	250 €
Resto du cœur en Loire-Atlantique de Nantes	1 400 €
Secours catholique Loire-Atlantique de Nantes	200 €
Solidarité femmes en Loire-Atlantique de Nantes	300 €
France Adot en Loire-Atlantique	55 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	300 €
UBCC (Union Brivet Campbon Chapelle-Launay)	1 162,36 €
Gymnastique Saint Sauveur de Bouvron	100 €
Art Fest & Co de Quilly	500 €
Pause musique de Campbon	500 €
UNC Campbon-Quilly	200 €
FNATH accidentés de la vie Estuaire, Retz et Sillon	50 €
Les Têtes brûlées 44 /aéromodélisme de Quilly	50 €
OGEC école Sainte-Thérèse de Quilly	2 140 €
Total	11 549.74 €

Le budget 2021

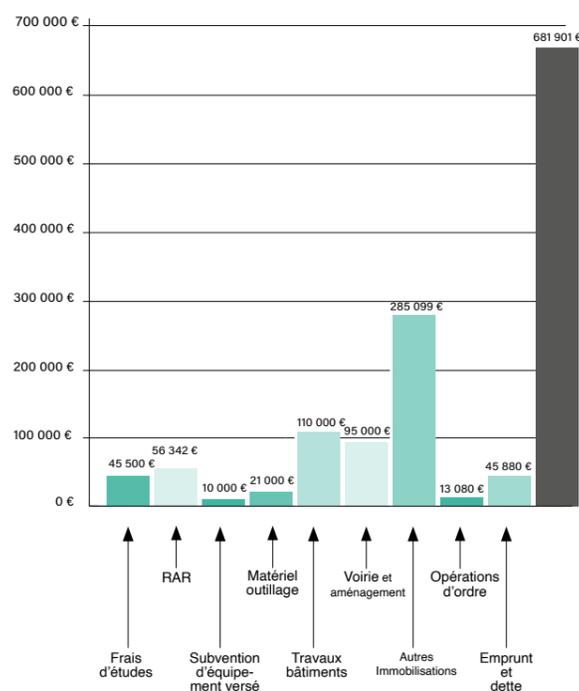
Fonctionnement : recettes budget primitif 2021



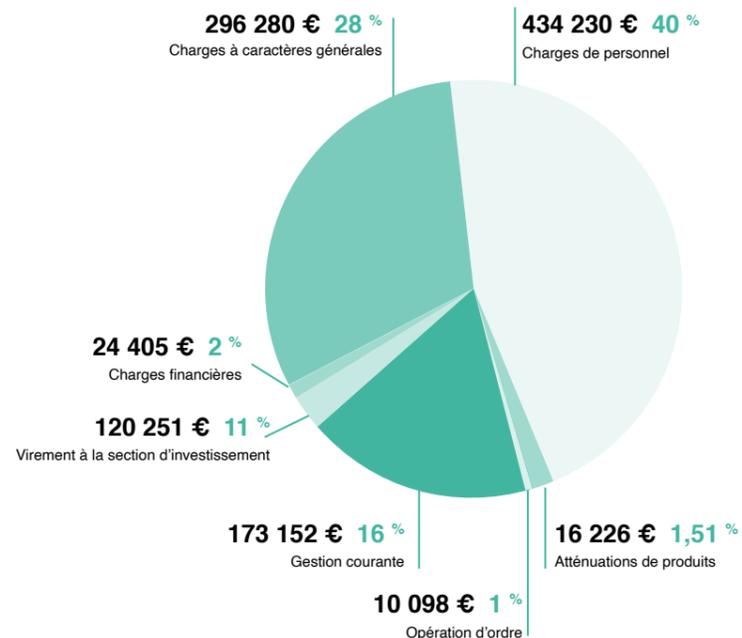
Recettes d'investissement 2021 : 681 901 €



Dépenses d'investissement 2021 : 681 901 €



Fonctionnement : dépenses budget primitif 2021



Vie locale

OÙ FAIRE SES COURSES À QUILLY ?

Directement chez nos commerçants, artisans et producteurs :

UN SOUTIEN À NOS COMMERÇANTS

BAR-ÉPICERIE L'ÉVASION

Ludovic Eyquard
18, place de l'Église
06 73 84 40 54
f L'Evasion-101051528793186
Ouvert du mardi au samedi :
8h à 19h et le dimanche
de 9h à 13h. (horaires susceptibles
d'être modifiés à l'ouverture du bar)



BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Amandine et Jeffrey Leclerc
5, Grande Rue
02 40 88 14 35
f boulangeriedequilly
Du lundi au dimanche :
6h30 à 13h30
et 15h30 à 19h30
Fermé la journée du mercredi
et le dimanche après-midi



GAEC DE LA FERME DES PAILLES

Production et vente de légumes bio.
Morgane Gilles, Vincent Brunet et Florent Cassard
78, Le Parc
07 66 15 49 69
f fermedespailles
Le jeudi de 18h à 19h :
paniers pour distribuer en AMAP - Vente à la ferme
le vendredi (16h30/18h30)



MAIS AUSSI Le jeudi soir

MOMO PIZZA

Pizzas à emporter
Camion stationné devant l'église
06 67 02 60 15
Commandes à passer par téléphone avant 16h30

Le vendredi au petit marché

Parking de la mairie de 15h30-45 à 18h
(horaires variables en fonction de la COVID19)
Vous y retrouverez :



BOUCHERIE-CHARCUTERIE JAGU

(de Pont-Château)
02 40 01 61 56
boucheriejagu@orange.fr
www.boucheriejagu.fr



FROMAGER

(présent occasionnellement)
Wandrille Lambert
06 14 59 50 45

LES 3 PETITES GRAINES

Vente de produits secs et de cosmétiques locaux
06 72 70 00 09
les3petitesgraines@gmail.com
les3petitesgraines

■ Être informé des actualités



Téléchargez l'application Panneaupocket

Depuis plusieurs mois, la commune met à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket.

Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone portable ou votre tablette numérique. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informé les citoyens de l'actualité des services municipaux et alerter la population en cas de risques majeurs.

Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.

À ce jour, **159 smartphones** ont mis Quilly en favoris, ce qui représente **26 %** des foyers de la commune



■ **Travaux en cours ou en projet**

- Les sanitaires à côté de l'église devraient être remplacés fin juin,
- La chaudière de l'école primaire sera changée pour cet hiver,
- L'étude portant sur le projet d'extension du restaurant scolaire continue.

■ **Aboiements des chiens, une nuisance trop fréquente et très gênante**



Régulièrement, l'accueil de la mairie reçoit des plaintes d'administré.e.s ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins.

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

Un animal doit être éduqué dans les premiers mois de sa vie afin qu'il n'aboie pas à tout instant. Pour un animal un peu réfractaire, il ne faut pas hésiter à faire appel à un éducateur canin, et cela le plus rapidement possible.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3^e classe (jusqu'à 450 €). La première chose à faire pour des aboiements de chien est d'aller voir le propriétaire pour lui faire comprendre que son chien génère une réelle nuisance qui vous dérange vraiment.

Il est possible que votre voisin ne soit même pas conscient que son chien aboie. Les chiens aboient souvent en l'absence de leur maître.

■ **Rappel sur les déchets verts**

Brûlage et dépôt dans les fossés INTERDITS

En plus des troubles de voisinage générés par la fumée et les odeurs, le brûlage des déchets verts est strictement INTERDIT et porte atteinte à la pollution de l'air, à la santé de l'homme et l'environnement et engendre des odeurs.

Ces feux peuvent être aussi à l'origine de la propagation d'incendie. Pour rappel, brûler vos déchets vous expose à une contravention de 450 € (art. 131-13 du code pénal).

Par ailleurs, nous avons constaté à plusieurs reprises des dépôts de tonte de pelouse sur les bas-côtés des routes et dans les fossés. Cette pratique est également INTERDITE !

Toute personne qui produit des déchets (branches, tailles des haies, tonte de la pelouse...) se doit d'en assurer son élimination en se rendant en déchèterie ou en le conservant chez soi en procédant à du broyage par exemple.

Précision importante sur la taille des haies :

A partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Ainsi, pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, et tout en restant cohérent avec les règles de la PAC (politique agricole commune), l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. L'enjeu est de taille car, actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Votre carte de déchèterie vous permet un accès illimité et gratuit.

Retrouvez en page 21 les horaires des déchèteries et une réduction sur les locations de broyeur.



Interview

■ **Virginie Bérot, institutrice à Quilly et auteure**



Qui êtes-vous ?

Je m'appelle Virginie Bérot et je suis enseignante à Quilly depuis 15 ans.

Comment vous est venue l'idée d'écrire un livre ?

J'ai fait un rêve où me sont apparus des personnages intenses avec une histoire digne d'un roman... Je l'explique dans « la note de l'auteure », ci-joint.

De quoi parle votre livre ?

Mon livre raconte l'histoire d'un couple, monsieur et madame tout le monde, confronté à un drame avec toutes les émotions qui en découlent. Mais mon livre parle aussi d'un troisième personnage, représenté par l'abeille sur la couverture. Il va tenter de les aider à surmonter leurs démons.

Le mot de la fin

Depuis bientôt deux ans que cette aventure a commencé pour moi, le mot de la fin serait « émotions ». Celles que j'ai ressenties en écrivant ce livre, celles que je ressens aujourd'hui avec les retours de mes premiers lecteurs.

NOTE DE L'AUTEURE

Un jour, non... Une nuit j'ai rêvé... un rêve presque réel, un rêve où les personnages m'ont tout de suite plu. D'où venait ce rêve, je ne sais pas, sûrement de quelque part dans mon cerveau, bien caché jusqu'alors... Alors ce rêve, j'ai eu envie de le raconter, de le romancer... et « Juste un petit bonheur » a vu le jour ! Je ne sais pas si, en découvrant cette histoire, vous allez rêver, rire, pleurer, ou simplement vous évader. J'espère simplement que vous apprécierez ces quelques heures de lecture. J'abandonne mes héros, Rudolph, Pauline et les autres avec un petit pincement au cœur. Je les ai fait vivre, je les ai aimés pendant des mois. Je vous les laisse. Peut-être qu'un jour, je les retrouverai...



Bonne lecture !

■ Nous vous souhaitons la bienvenue

Gwendoline Potiron

Confection Textile Et Retouche

Arrivée depuis plus d'un an à Quilly, Gwendoline Potiron s'est installée en auto-entreprise de confection textile et retouche. Diplômée en matériaux souples, elle réalise des vêtements sur mesures ou/et des accessoires. Couturière depuis plus de 20 ans, elle souhaite mettre son savoir-faire à votre service sur rendez- vous.

Contact : 06 99 05 36 47



La Mesnie du Sillon



La Mesnie du Sillon est une association familiale passionnée de reconstitution et d'évocation du 13^e et 14^e siècles. Nous proposons au public des animations : la vie de camp, une animation sur le soldat piéton, la danse du feu et une possibilité de combat en mêlée.

La vie de camp : c'est une animation sur la journée par laquelle le public peut découvrir la vie sur un campement médiéval, comme la préparation des repas, la prise de repas, la vie au quotidien d'une famille.

L'animation sur le soldat piéton : au-delà de la chevalerie, il y a le soldat. Du simple paysan au sergent d'arme, nous présentons des pièces d'armure, de costumes de combat, d'armes conventionnelles et d'armes paysannes.

Démonstration d'habillement du combattant et possibilité de combat en mêlée.

La danse de feu : petit spectacle de démonstration de danse avec des éventails de feu.

Ces présentations se passent dans un environnement respectant les règles du protocole sanitaire en vigueur. Les animations se passent au minimum de 1 mètre des visiteurs et la présentation des

armes est totalement sécurisée. Nous avons hâte de vous recevoir sur notre campement et vous faire partager notre passion du Moyen-Âge.

Contact : possibilité de passer la journée avec nous sur camp sur réservation uniquement et par mail à : lamesniedusillon@orange.fr. Maximum 72 heures avant l'événement, pour 2 personnes.

Les 3 petites graines

Vente de produits secs et cosmétiques locaux.

Camion présent sur la place de la mairie le vendredi de 15h à 18h30.

Contact : 06 72 70 00 09



■ Un nouveau site internet pour la commune

Vous l'avez peut-être déjà constaté, mais, depuis fin mai, et après des mois de travail, la commune a un nouveau site internet.

Il s'agit d'un site satellite au site de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

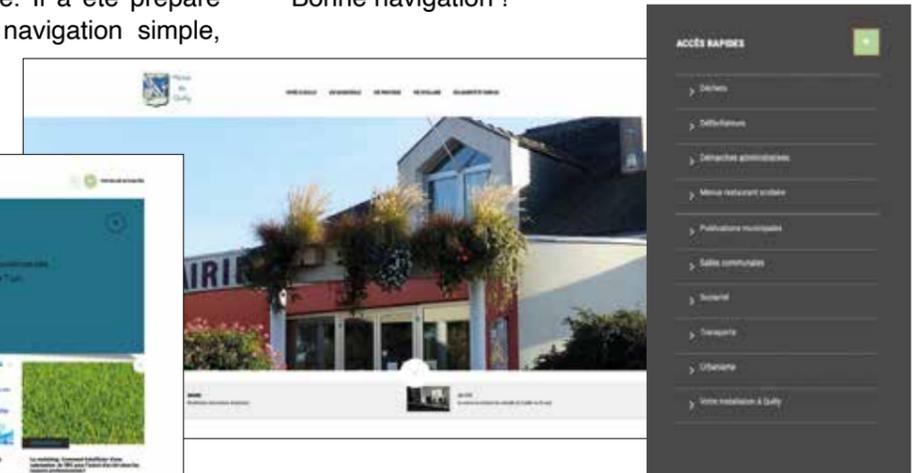
Il est plus moderne, ergonomique et offre une information complète et actualisée. Il a été préparé afin d'offrir aux utilisateurs une navigation simple, claire et intuitive.



Il est désormais plus « responsive », c'est-à-dire qu'il s'adapte aux smartphones et tablettes contrairement au site précédent.

Vous trouverez notamment en page d'accueil des accès rapides aux informations les plus demandées.

Bonne navigation !



■ Listes électorales : Êtes-vous bien inscrit(e) ?

Un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs : la téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE).



Ce service permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Il suffit seulement de vous connecter sur le site service-public.fr au lien suivant :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Si au terme de la recherche vous n'êtes pas retrouvé(e), contactez la mairie ou déposez une demande d'inscription sur les listes électorales sur ce même site.

■ Rappel urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est consultable sur le site de la mairie quilly.fr

Vous devez impérativement vous en référer et le consulter pour connaître vos droits et obligations. Le PLU définit différentes règles : hauteur des constructions, implantation, distances, clôtures, toiture, matériaux...

Sachez que l'installation d'un carport, d'un abri de jardin de plus de 5 m², d'une clôture, d'un mobilhome pendant des travaux ou une construction, etc. implique que vous fassiez une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie.



École publique

Temps forts de l'année scolaire

L'année scolaire 2020/2021 touche à sa fin. Malgré la situation sanitaire, de jolis projets ont vu le jour dans les classes :

- Le Prix littéraire des Maternelles en partenariat avec la bibliothèque municipale.
- Les ateliers menés par l'illustratrice Mélanie Fuentes.
- La rencontre à la bibliothèque avec le conteur et comédien Marc Buléon.
- Des séances avec le dispositif « Musique et Danse ».
- L'intervention vidéo/débat d'une chercheuse en immunologie.
- Un projet historique autour du Moyen-Âge.
- Un travail autour de la programmation numérique avec le logiciel Scratch pour les élèves d'élémentaire et avec le robot Beebot pour les maternelles.

Tous ces évènements ont été appréciés par les élèves qui en gardent un très bon souvenir ! Bel été et bonnes vacances à tous !

L'équipe enseignante



École Sainte-Thérèse

L'année se termine à l'école Sainte-Thérèse avec des projets passés et à venir.

La participation des familles aux diverses actions organisées par le comité festif de l'école a permis d'aménager les cours de récréation avec la mise en place de marelles, terrain de foot, circuit billes, circuit vélo.



Le thème du cirque, retenu cette année, a amené les classes à réaliser plusieurs œuvres en arts visuels et les enfants se sont

déguisés pour le traditionnel carnaval. Un artiste est aussi venu début mai dans les classes pour proposer un spectacle intitulé « sur la piste des arts ». Pour favoriser le développement de la culture artistique, l'école fait intervenir l'association musique et danse pour animer des séances de chant chorale pour les élèves de la grande section au CM2. Le spectacle proposé par les élèves n'ayant pu avoir lieu en décembre devant les familles, un dvd du répertoire chanté par les enfants a été offert à chaque parent. Cette association va offrir un spectacle aux élèves de CE2, CM1 et CM2 à la salle Équinoxe de Savenay. Différentes animations ont été proposées cette année par la bibliothèque telles que la fabrication du papier, la participation des plus jeunes au prix des maternelles, la venue en classe d'une artiste illustratrice, Mélanie Fuentes, pour des activités autour des albums de jeunesse.

Les CP/CE1 participent comme l'an passé au défi organisé par la Ligue contre le cancer sur le

thème « cache-cache soleil ». Les classes du CP au CM2 ont participé à la **semaine nationale des mathématiques** en réalisant des défis. L'année se terminera par les traditionnelles sorties scolaires.

Les élèves du CE1 au CM2 iront trois jours en **classe sans cartable** sur le thème des contes et légendes sur l'île aux Moines, en forêt de Brocéliande et sur une plage de Pénestin.

Les CP et CE1, quant à eux, découvriront sur une journée la manière dont sont recyclés les déchets, puis, feront une découverte du milieu naturel en la forêt du Gâvre.

L'école qui s'est engagée sur une démarche de labellisation « éco-école » continue à recycler papier, piles, téléphones portables et cartouches d'encre d'imprimante.

Les inscriptions sont toujours possibles auprès de Madame Billy en laissant un message au 02 40 88 14 34 ou un mail sur ec.quilly.ste-therese@ec44.fr. Pour plus d'info, n'hésitez pas à consulter notre site ecolesaintetheresequilly.fr

INSCRIPTIONS - Rentrée scolaire 2021/2022

Procédure d'inscription pendant les vacances d'été. Pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en Mairie : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h. Ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- Livret de Famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile

Déménagement : en cas de départ de la commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.

Accueil périscolaire Les P'tits Dynamiques

Les inscriptions à l'accueil périscolaire les P'tits Dynamiques pour l'année scolaire 2021-2022 sont ouvertes. Les dossiers sont à retirer à l'accueil périscolaire (envoi par email possible) ou à télécharger sur internet :

- Sur le site internet de la mairie de Quilly
- Sur le site internet des PEP Atlantique Anjou

Les enfants sont accueillis aux P'tits Dynamiques à partir de 7h15 le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis (possibilité de prendre le petit-déjeuner sur place) et jusqu'à 19h après l'école (le goûter est fourni). Des activités variées sont organisées chaque jour : activités manuelles, artistiques, activités nature ou de découvertes... Les enfants peuvent également faire leurs devoirs sur le temps périscolaire.

Contact Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter pendant l'été par email à l'adresse lespetitsdynamiques@lespep44-49.org. L'équipe des P'tits Dynamiques vous souhaite à tous et toutes un très bel été.



Restauration scolaire municipale - année 2021-2022

Afin de pouvoir gérer au mieux la quantité de repas commandés et en limiter le gaspillage, depuis quelques années, un système de réservation permet d'avoir le choix de réserver les repas à l'année ou à la semaine.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions et les absences doivent s'effectuer en Mairie :

• La réservation à l'année

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent tous les jours ou à des jours fixes tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue sur une fiche annuelle. La mairie doit être avertie de tout changement pouvant survenir au cours de l'année (En cas d'absence non signalée, le repas est facturé).

À NOTER Pour ce type de réservation nous vous demandons de bien vouloir déposer votre fiche annuelle à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le mardi 6 juillet.

• La réservation à la semaine

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent régulièrement ou ponctuellement mais dont les présences ne peuvent être planifiées sur l'année. L'inscription s'effectue sur un ticket à remettre chaque semaine à l'enseignant : le jeudi pour la semaine suivante uniquement hors vacances scolaires (et non pas pour plusieurs semaines).

À NOTER Pour ce type de réservation concernant la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire 2021-2022, nous vous demandons de bien vouloir déposer vos tickets à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le jeudi 19 août.

• Les imprévus

En cas d'imprévu, des repas pourront cependant être servis aux enfants dont la famille aura prévenu la Mairie la veille avant 9h30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

• Les absences

Toute absence prévue doit être signalée en Mairie au plus tard la veille avant 9h30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

En cas de maladie, il est rappelé que l'absence doit être signalée auprès de l'Accueil de la Mairie avant 9h30 pour une absence le jour même.

En cas d'absence non signalée ou si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme



Les 11 communes du territoire d'Estuaire et Sillon peuvent désormais réceptionner des dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : <https://gnau9.operis.fr/estuairesillon/gnau/#/>

Comment déposer un dossier numérique :
Avant tout dépôt, pensez à bien vous renseigner auprès de votre commune. Il suffit de se connecter au site internet. Il vous sera ensuite demandé de vous identifier, soit avec un identifiant que vous créez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit via votre identifiant France Connect.

Vous pourrez ensuite choisir quel dossier vous souhaitez créer :

- Permis de Construire : pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)
- Certificat d'Urbanisme : d'information (CUa) ou opérationnel (CUb)
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Nota : les Déclarations Préalables de travaux (pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP)) et les Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT) devront toujours être déposées en papier pour le moment. Le guichet leur sera ouvert d'ici fin 2021.

Attention : soyez vigilant à bien choisir la bonne commune.

Vous devrez ensuite saisir le formulaire Cerfa, puis joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.). Les pièces pourront être jointes sous format pdf, jpg, ou compression zip. Certains éléments devant absolument être renseignés dans le formulaire Cerfa, le logiciel peut vous informer



d'éléments bloquants, incohérents ou insuffisamment documentés.

Et ensuite :
Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE). La commune sera ensuite informée du dépôt d'un dossier et délivrera un numéro de dossier communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE).
Nota : la date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé d'Enregistrement Electronique jour ouvré (si votre dossier est déposé un dimanche, le délai ne débutera qu'à compter du lundi).

Les avantages du guichet numérique :
Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies et de fournir les dossiers en un certain nombre d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques. Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil du GNAU. Vous serez ainsi alerté au plus vite de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Vous recevrez une notification vous informant que votre dossier est incomplet si tel est le cas, puis la demande officielle de pièces manquantes par courrier. En effet, la législation n'ayant pas encore reconnu l'envoi électronique juridiquement, nous vous enverrons encore tous les documents par courrier.

Par ailleurs, si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via le GNAU sous format numérique. De même, vous devrez transmettre via le GNAU, les Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Jusqu'au 1^{er} septembre, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations. L'eau est partout dans notre quotidien : santé, loisirs, économie... Elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations.

Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, lacs, littoraux...) et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il nous faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité. Pour y répondre, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) tracent sur notre bassin les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation. Ces documents sont en cours d'élaboration, ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre pour les années 2022 à 2027.

Le Sdage, élaboré par le comité de bassin, détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI est élaboré par l'État et donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.

Donnez votre avis
Ces projets répondent aux problématiques propres au bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Après consultation, ils seront adoptés et mis en œuvre de 2022 à 2027. Ils s'imposeront à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement. Pour consulter les projets de Sdage et de PGRI et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr.

RAPPEL : deux défibrillateurs à votre disposition

C'est un appareil mobile et très simple d'emploi où l'utilisateur n'a qu'à suivre les instructions verbales de l'appareil. Associé au massage cardiaque et au bouche-à-bouche, il augmente considérablement les chances de survie des victimes.



Sous le préau situé au stade de football Henri Rousseau (route de Saint-Gildas-des-Bois)



À l'entrée de l'école maternelle (rue du Clos Guerrioux)

Après utilisation du défibrillateur, pensez à prévenir la mairie pour que l'appareil soit à nouveau opérationnel le plus rapidement possible

Quilly en photos

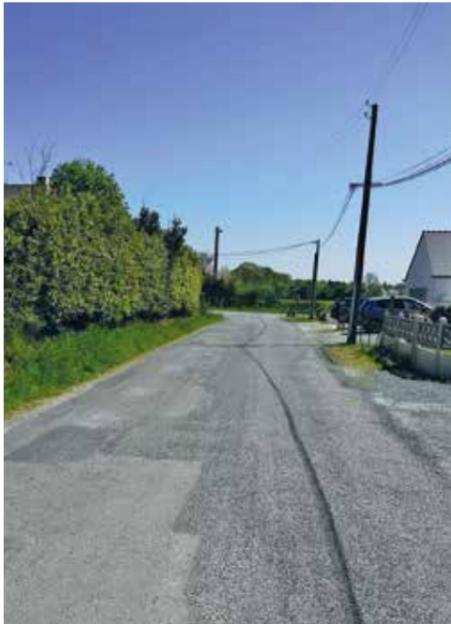


■ Commémoration du 8 mai 1945



■ La neige s'est invitée à Quilly en février

La Municipalité



■ Tournée de réfection des routes



■ Nouveaux aménagements le long du chemin piétonnier menant à l'école publique



■ Création de parterres devant la bibliothèque, ainsi que d'un accès pour personnes à mobilité réduite



■ Campagne de dépistage COVID19 à la salle polyvalente le 5 mai

Vie associative

Association des donneurs de sang de Sainte-Anne-sur Brivet/Quilly



■ Don du sang du 2 avril : 54 donneurs présents dont 2 nouveaux

Bibliothèque de Quilly

Estuaire et Sillon gère le réseau de 11 bibliothèques et médiathèques des communes de Bouée, Campbon, Cordemais, La Chapelle-Launay, Le Temple de Bretagne, Lavau sur Loire, Malville, Prinquiau, Quilly, Saint Etienne de Montluc et Savenay. Nos équipes sont heureuses de pouvoir vous accueillir aux horaires habituels.

Quelques règles sont cependant en vigueur :

- port du masque pour les + de 11 ans
- nettoyage des mains obligatoire avant d'entrer

Avec les 11 médiathèques, faites le plein d'avantages !

L'inscription dans l'ensemble des 11 bibliothèques et médiathèques d'Estuaire et Sillon est GRATUITE pour tous, adultes et enfants, que vous résidiez ou non sur le territoire.

Comment emprunter ?

Une carte unique permet d'emprunter pendant 3 semaines dans les 11 médiathèques (8 imprimés, 2 DVD et 2 CD). En cas de besoin, une prolongation de 2 semaines est possible, à l'exception des nouveautés et des documents réservés par un autre abonné.

Si vous êtes assistant(e) maternelle agréé(e), vous avez la possibilité de bénéficier d'une carte «professionnelle», vous permettant d'emprunter 20 livres jeunesse et 2 CD pour 3 semaines. Merci de vous renseigner auprès des bibliothécaires.

La navette inter bibliothèques :

Vous recherchez un document qui n'est pas disponible dans votre médiathèque habituelle ? Vous pouvez le réserver :

- soit sur place, avec l'aide des bibliothécaires,
- soit en vous connectant à votre compte-lecteur sur www.mediatheques.estuaire-sillon.fr

Grâce au service de la navette, il sera livré dans la bibliothèque ou la médiathèque de votre choix et nous vous préviendrons quand il sera disponible !

L'agenda des animations

Tous les événements proposés respectent les règles définies dans le protocole sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. En fonction de l'évolution de la situation, ces événements sont susceptibles d'être annulés.

Rencontres E-Mediat #3 : Du 9 au 30 octobre, le réseau des médiathèques Estuaire et Sillon organise son festival dédié au multimédia et aux nouvelles technologies. Au programme cette année, des ateliers de créativité numérique, des jeux vidéo, des contes

numériques sur écran géant et des conférences-débats sur l'impact des nouvelles technologies dans notre quotidien. Le programme est en cours d'élaboration. Restez connectés !

Prix littéraires : Organisé par les bibliothécaires, la nouvelle sélection du prix littéraire « Au fil des pages » vous sera dévoilée le 18 septembre.



Spectacle des tout-petits : Annulé pour cause de COVID en 2020, Héléne Chendi sera de retour en 2021 pour un spectacle de contes, de comptines et de jeux de doigts intitulé « Si je t'attrape ! ». Date et horaires à venir !

Retrouvez toute l'actualité du réseau sur www.mediatheques.estuaire-sillon.fr et sur l'agenda du territoire www.estuaire-sillon.fr

Ressources numériques :

La bibliothèque départementale de la Loire-Atlantique met à votre disposition une offre de ressources en ligne accessibles gratuitement depuis chez vous. Elle comprend un catalogue de vidéo à la demande, une plateforme de lecture de la presse en ligne (plus de 600 journaux et magazines) et une plateforme d'apprentissage particulièrement dense (Soutien scolaire, apprentissage des langues, code de la route, développement personnel...). Pour en bénéficier, il suffit d'être abonné à la bibliothèque et de demander votre carte « utilisateur ». Plus d'informations sur le site : www.numerique-bdla.loire-atlantique.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **Mardi** de 15 h 45 à 18 h
- **Mercredi** de 10 h 30 à 12 h 30
- **Vendredi** de 16 h 30 à 18 h 30
- **Samedi** de 10 h à 12 h

Contact

09 70 21 08 89
bibliotheque.quilly@estuaire-sillon.fr

Transports scolaires 2021-2022 : Ouverture des inscriptions en ligne depuis le 7 juin !

Les inscriptions et réinscriptions au service de transports scolaires ne se font pas de manière automatique et doivent être reformulées chaque année scolaire uniquement à partir du site Internet www.aleop.paysdelaloire.fr

Pour la rentrée 2021, les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 18 juillet**. Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement scolaire, changement de situation familiale).

Pour les renouvellements d'inscription, les cartes de transport doivent être conservées d'une année sur l'autre et seront rechargées automatiquement en cas de réinscription et de paiement de son abonnement. Pour les nouvelles inscriptions, les titres de transport seront transmis par voie postale aux familles d'ici fin août si le paiement a bien été effectué.

Les tarifs sont maintenus à l'identique et les horaires seront consultables sur www.aleop.paysdelaloire.fr à partir du 23 août.

Contact

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.aleop.paysdelaloire.fr ou contacter le service Mobilités-Déplacements de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon au **02 40 56 80 69**.

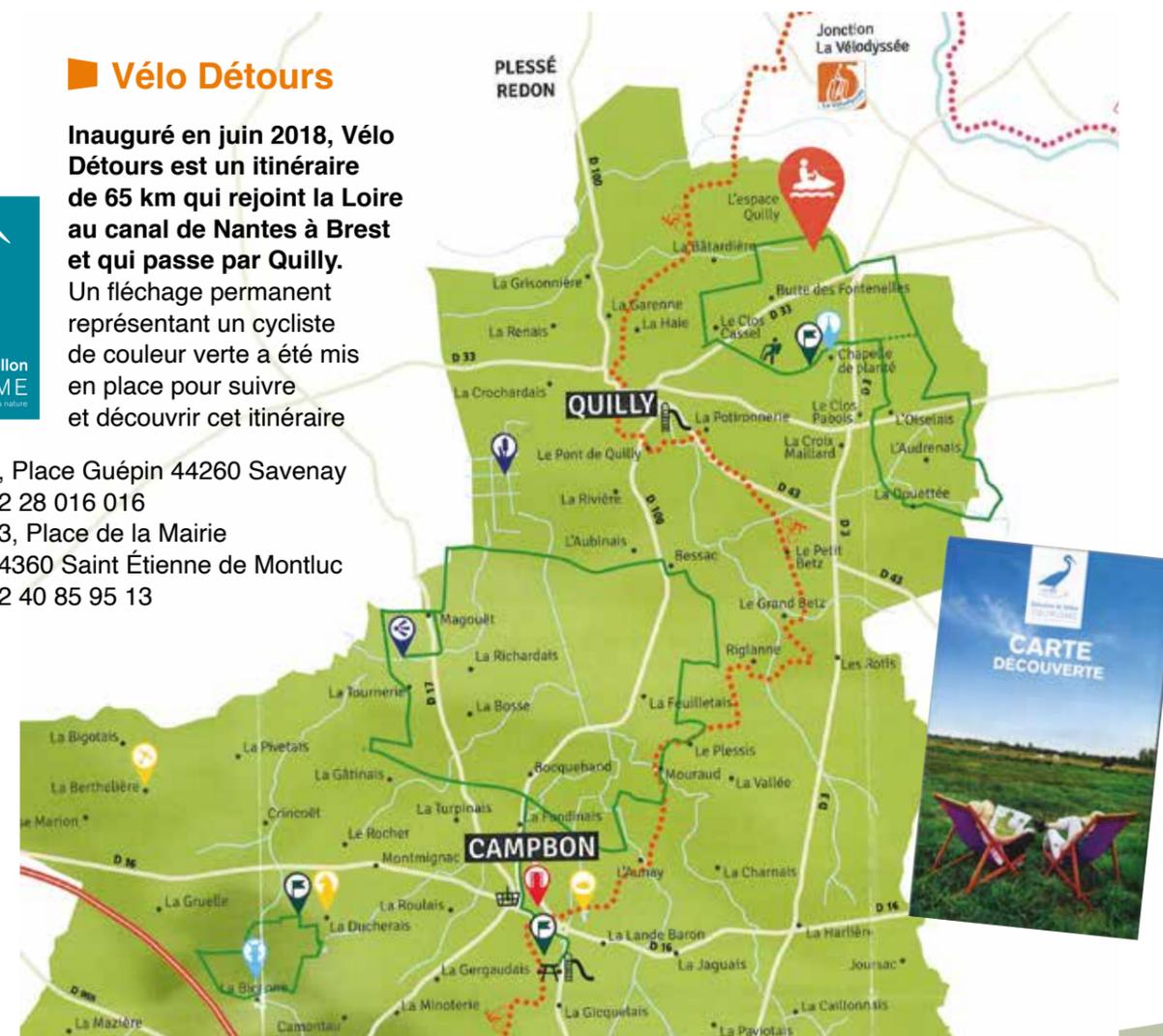


Vélo Détours

Inauguré en juin 2018, **Vélo Détours** est un itinéraire de 65 km qui rejoint la Loire au canal de Nantes à Brest et qui passe par Quilly.

Un fléchage permanent représentant un cycliste de couleur verte a été mis en place pour suivre et découvrir cet itinéraire

- 5, Place Guépin 44260 Savenay
02 28 016 016
- 13, Place de la Mairie
44360 Saint Étienne de Montluc
02 40 85 95 13



Le broyage des déchets verts

Le principe est de déchiqueter les tailles de haies et arbustes pour les réduire et les utiliser dans votre jardin ou en complément de vos déchets de cuisine dans votre composteur.



Transformez vos branchages en paillage

Tous les branchages (secs de préférence) peuvent être broyés. Pour les branches de moins d'un centimètre de diamètre, il est possible de les broyer avec sa tondeuse. Dans ce cas, préférez des branchages fraîchement taillés pour préserver votre tondeuse. Pour les autres, il vaut mieux utiliser un broyeur.

Investir dans un broyeur à végétaux qui servira deux fois par an, n'est pas nécessaire quand on peut le louer dans un magasin de motoculture.

À noter

Bon de réduction de 50 % sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés

La réduction est valable jusqu'au 31 décembre 2021, uniquement pour les 8 communes suivantes: Bouée, Campbon, Lavau-sur-Loire, La Chapelle-Launay, Malville, Prinquiau, Quilly et Savenay. Et chez les loueurs conventionnés dans la limite :

- d'une journée (ou 2 demi-journées) par foyer pour les particuliers, en envoyant 1 ou 2 demandes (par foyer) selon la durée souhaitée.
- de 2 journées (ou de 4 demi-journées via 4 demandes distinctes) pour les services techniques des communes et communautés de communes

Comment demander un bon de réduction ?

- 1 Complétez le formulaire de demande d'un bon de réduction pour bénéficier du service proposé sur le site estuaire-sillon.fr (Accueil/Pratique/L'environnement/Les déchets/Les particuliers/Réduisons nos déchets/Le broyage)
- 2 Une fois l'e-mail de confirmation reçu (sous 7 jours), vous devrez vous rapprocher du loueur que vous avez choisi pour valider la disponibilité du matériel. Nous vous invitons également à demander conseil au loueur pour choisir un matériel adapté à vos besoins. Les loueurs les plus proches de Quilly sont à Blain, Savenay et Saint-Gildas-des-Bois
- 3 Le jour de la réservation, vous devez obligatoirement communiquer le numéro du bon de réduction reçu par e-mail et présenter un justificatif de domicile à votre nom (ou une attestation du responsable technique pour les collectivités).

Horaires déchèteries depuis le 1^{er} janvier

Déchèteries

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		
Savenay	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	Fermé		9h-12h	13h30-17h30	9h-18h		
Campbon	Fermé		13h30-17h30	Fermé		9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	14h-18h

Plateforme de compostage de Campbon

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi			
Hiver 01/11 au 31/03	9h-12h	14h-17h	Fermé		14h-17h	9h-12h	14h-17h	Fermé		14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
Été 01/04 au 31/10	9h-12h	14h-18h	Fermé		14h-18h	9h-12h	14h-18h	Fermé		14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h

Aire de déchets verts de Malville

	Lundi		Mardi	
Du 01/04 au 31/10	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h



RAPPEL : Vous avez un accès illimité aux déchèteries sur présentation de votre carte.

Ordures ménagères : comment les évacuer entre deux collectes ?



Vous partez en vacances entre deux collectes ? Vous avez des déchets odorants à évacuer entre deux collectes ?

Une colonne spécifique d'apport volontaire pour les ordures ménagères, accessible 7j/7 a été installée en début d'année sur le parking de la salle polyvalente. Elle dispose d'un tambour de 50 L qui s'ouvre au moyen de votre carte de déchèterie.

Votre dépôt en 3 étapes :

- 1 Je pose mon Pass'déchets (ou carte de déchèterie) sur le lecteur et j'attends quelques secondes,
- 2 Le voyant passe au vert. J'ouvre le tambour et dépose mon sac d'un volume maximum de 50 L,
- 3 Je referme le tambour. Mon dépôt est comptabilisé.

Quel est le coût de ce service ?

L'ouverture du tambour sera facturée 1,50 €.

■ Vaccination contre la covid19

Rendez-vous sur www.sante.fr
ou appelez le numéro vert national **0 800 009 110**



■ Les Restaurants du Cœur : campagne d'été 2021

Saint-Gildas-Des-Bois

La Ferme École
44530 Saint-Gildas-des-Bois
02 40 01 50 53
rdc44.stgildas@free.fr
Distributions : le vendredi des semaines paires,
de 9h30 à 11h
Ouvert juillet et août

Savenay

2, boulevard des Acacias
44260 Savenay
09 80 94 81 16
06 64 40 12 67
Distributions : le jeudi des semaines paires,
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
Il est demandé de prendre rendez-vous
par téléphone au 06 64 40 12 67 en appelant
entre 18h et 19h



Pont-Château

7, allée du Brivet (face à l'Intermarché)
44160 Pont-Château
09 81 24 89 86
rdc44.ponchateau@free.fr
Distributions : le jeudi des semaines paires,
de 13h30 à 17h
Ouvert juillet et août

■ Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement est obligatoire à partir des 16 ans et doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

La démarche s'effectue auprès de la mairie de votre lieu de domicile en fournissant les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité),
- Livret de famille.

Sachez que la démarche est désormais possible en ligne en vous connectant au site majdc.fr



■ Plan canicule Inscription sur le registre

La Mairie rappelle à toutes les personnes âgées, isolées, invalides ou fragilisées par la maladie, qu'elles peuvent demander à être inscrites sur le fichier communal de recensement dans le cadre du plan canicule.

Cette demande peut être faite sur simple appel en appelant l'accueil de la mairie au **02 40 91 83 83** pendant les heures d'ouverture. Cette inscription permet de bénéficier d'une surveillance particulière de la municipalité.

Dans tous les cas, si le plan canicule est déclenché, il est vivement recommandé de suivre les conseils sanitaires émis par les médias : **un numéro vert gratuit « canicule info service » est à disposition, de 8h à 20h au 0 800 06 66 66.**

■ Vos démarches en ligne

1 Accès à un point numérique à la sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Les usagers qui ne disposent pas d'un accès internet, ou qui sont peu à l'aise avec les procédures dématérialisées, peuvent, sur rendez-vous, être accompagnés dans leurs démarches (CNI - Passeport - permis de conduire - carte grise).

Une jeune volontaire en service civique reçoit les usagers à la sous-préfecture de Saint-Nazaire, du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30. **Avant de vous déplacer**, vous devrez prendre rendez-vous par téléphone au **02 40 00 72 60** ou par mail à sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr

2 Maison des Services Publics de Guenrouët (bureau de Poste)

Le bureau de poste réunit les services sous un même toit avec une Maison de services au public et devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics « essentiels ».

- Horaires d'ouverture :
mardi 14h-17h - mercredi 14h-17h

Contact msap.guenrouet@laposte.fr

■ La gendarmerie nationale recrute

L'univers de la Gendarmerie Nationale, la diversité des missions et ses multiples opportunités de carrière vous intéressent ? Le dynamisme, l'esprit de groupe et la protection de la population sont des valeurs fondamentales pour vous ?

Rejoignez la Gendarmerie

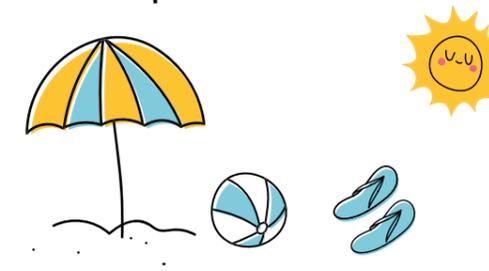
Recrutement de 17 à 35 ans, quel que soit votre niveau d'étude (sans diplôme à BAC+5), pour des postes opérationnels ou dans le soutien administratif et technique.

Contact

Centre de recrutement Gendarmerie :
02 40 20 24 24
cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Info par téléphone, sur rendez-vous ou par visioconférence.
www.lagendarmerierecrute.fr

■ Les gendarmeries de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois vous informent

Opération Tranquillité Vacances



L'été arrive à grands pas, et suite à la période difficile que nous avons traversée, un « besoin d'ailleurs » naît en nous... Mais restons prudents, les cambrioleurs ne prennent pas de vacances !

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile, de jour comme de nuit. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ.

Vous pouvez également remplir le formulaire disponible en ligne sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634 et l'imprimer avant de vous rendre à la brigade.

Quelques conseils avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Confiez votre clé à une personne de confiance, qui viendra relever le courrier à votre place.
- N'oubliez pas de fermer correctement vos fenêtres et volets.
- Faites « vivre » votre logement, via l'aide d'un voisin, d'un ami, d'un membre de votre famille : ouverture de volets, allumage de lumières... À défaut, l'usage d'un minuteur branché sur des lampes peut faire croire à une présence.
- Ne laissez pas de valeurs dans votre habitation. Bijoux, objets d'art, argent et autres valeurs doivent être mis en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. En cas de plainte, ces précieuses informations vous aideront à vous faire indemniser par votre assurance.

Mais surtout... profitez bien de vos vacances, et n'hésitez pas à nous envoyer une petite carte postale !

J'y vais !

Calendrier des fêtes

2021

À noter

Animations susceptibles d'être annulées en fonction de l'épidémie liée à la COVID19

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR
18 août	Loto (salle polyvalente)	UBCC
21 août	Concours de boules (salle Plissonneau)	Les Boules Dog's
25 août	Loto (salle polyvalente)	UBCC
12 septembre	Salon vendeurs à domicile et indépendants	Alan Mouraud
18 septembre	Repas des adhérents (salle polyvalente)	UNC Campbon/Quilly
25 septembre	Repas des adhérents (salle Plissonneau)	Les Boules Dog's
2 octobre	Soirée quiz (salle polyvalente)	Le Comité des Fêtes
15 octobre	Soirée du goût (salle Plissonneau)	École Sainte-Thérèse
20 novembre	Repas des Aînés (salle polyvalente)	La Municipalité
28 novembre	Marché de Noël (salle polyvalente)	Bouge Ta Commune Quilly
17 décembre	Arbre de Noël (salle polyvalente)	École Sainte-Thérèse
12 ou 19 décembre	Animation de Noël	La Municipalité
5 août 22 décembre	Collecte de sang	Association des donneurs de sang de Sainte-Anne-sur-Brivet/Quilly
4 septembre	Fête de village	Le Bois Joli-La Crochardais



Mairie de Quilly 10, rue de la Mairie 44750 QUILLY - 02 40 91 83 83

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie : www.quilly.fr